

Réf. 2025-11-07/01

AVIS DE LA CIRCULATION

Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelage, Rue du Lavoir

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 7 novembre 2025 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art 1^{er} :

Le 17 novembre 2025 de 07h30 à 15h30 dans la :

- Rue du Lavoir devant l'immeuble no. 10
sur le tronçon concerné par les travaux de manutention (10 mètres).

tout stationnement / parcage de véhicules est interdit.

Cette interdiction est indiquée par le signal C,18 .

Art. 2 :

Une signalisation adéquate sera mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Jean-Pierre ROEMEN